

Riec-sur-Bélon. La gestion du cimetière informatisée

Ouest-France Publié le 26/10/2020



Le cimetière communal contient plus de 1 100 concessions et un columbarium de 70 emplacements. À l'heure où de grandes questions se posent en termes de gestion de l'espace funéraire, la société Gescime a accompagné les services municipaux dans ce projet de restructuration et d'optimisation, tant dans la gestion interne que dans les services proposés aux administrés. Ce travail permet aujourd'hui de mettre à disposition de tous (administrés, titulaires d'une concession, familles) un accès internet pour consulter et obtenir des informations pratiques sur les concessions du cimetière du bourg : www.riecsurbelon.fr

Récupérer des concessions

Cette restructuration a permis de déterminer un certain nombre de concessions échues. Dans cette situation, le terrain concédé revient à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé. Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires peuvent user de leur droit de renouvellement.

Par ailleurs, et parce que l'espace vient à manquer et que les concessions libres sont devenues rares, la commune a engagé une démarche de récupération de concessions. Une cinquantaine d'entre elles vont être identifiées par des plaquettes

d'information. La période de la Toussaint sera propice pour informer le plus grand nombre de familles concernées. Ces dernières sont invitées à se manifester en mairie afin de faire connaître leur souhait quant au renouvellement de la concession ou son abandon.

[Riec-sur-Bélon. La gestion du cimetière informatisée \(ouest-france.fr\)](#)